

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.092**

**Station d'épuration de
FLEAC : approbation
du dossier Loi sur
l'Eau - Etude d'impact
: lancement de la
procédure
administrative**

LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) :

François NEBOUT, Simon DEFORGE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**STATION D'EPURATION DE FLEAC : APPROBATION DU DOSSIER LOI SUR L'EAU - ETUDE
D'IMPACT : LANCEMENT DE LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE**

Par délibération n°18 du 28 février 2008, le conseil communautaire a approuvé le projet proposé par le maître d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration HQE « Les Murailles » sur la commune de Fléac, d'une capacité épuratoire de 57 000 équivalents habitants.

Dans le cadre de cette réalisation, les dispositions réglementaires du code de l'environnement imposent l'établissement d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée par la loi du 30 décembre 2006 et de l'étude d'impact (décret n° 77 du 12 octobre 1977).

Les dossiers instruits par les services de l'Etat seront soumis à enquête publique puis feront l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation du système d'assainissement de la station d'épuration « Les Murailles » de Fléac.

Le dossier réglementaire a été rédigé par le cabinet Hydraulique Environnement Centre Atlantique dans le cadre de la mission complémentaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Les principaux éléments du dossier d'autorisation sont :

- ⇒ L'étude d'impact qui porte sur les incidences :
 - quantitatives et qualitatives des rejets sur le milieu naturel,
 - quantitatives de l'aménagement du site,
 - des écoulements lors des crues de la Charente,
 - des travaux de mise en place des réseaux de transfert,
 - sur la faune et la flore,
 - sur le site Natura 2000,
 - sur les commodités de voisinage,
 - des sous-produits issus des techniques d'épuration.

- ⇒ Les mesures compensatoires vis à vis du bruit, des odeurs, de l'insertion paysagère.

- ⇒ Les moyens d'entretien, de surveillance et d'intervention (équipements, mesures et analyses...)

- ⇒ L'effet sur la santé des individus.

- ⇒ La compatibilité avec les textes réglementaires.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 6 mai 2008,

Je vous propose :

DE VALIDER le dossier au titre de la loi sur l'eau - étude d'impact

D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités utiles à la procédure et notamment à solliciter Monsieur le Préfet de la Charente pour l'instruction du dossier dans le cadre de la réglementation du code de l'environnement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juin 2008	<u>Affiché le :</u> 04 juin 2008